

# ANNEXE V

## NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES EAUX 2018

### Cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Suite au débat d'orientation budgétaire 2018, les principaux axes se résument en la non augmentation du prix du mètre cube d'eau potable cette année encore, la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux abonnés, la poursuite de l'extension et la remise en état des réseaux d'eau.

Pour 2018, après reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, il se résume comme suit :

Section d'exploitation (dépenses et recettes) : 1 597 783 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 812 063 €

**Total : 2 409 846 €**

### DEPENSES D'EXPLOITATION

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	ECART 2018/2017 (en %)
CHARGES COURANTES	847 250	835 650	-1.36
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	5 000	5 000	0
CHARGES DE PERSONNEL	305 000	321 000	5.24
ATTENUAT DE PRODUITS	184 150	182 700	-0.78
FRAIS FINANCIERS	9 671	12 631	30.60
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000	5 000	-28.57
PROVISIONS	5 000	5 000	0
DEP. IMPREVUES	10 350	5 971	-42.30
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 373 421</b>	<b>1 372 953</b>	<b>-0.03</b>
AUTOFINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	80 000	110 000	37.50
DOT AUX AMORTISSEMENTS	107 980	114 830	6.34
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 561 401</b>	<b>1 597 783</b>	<b>2.33</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

LIBELLE	BP 2017	BP 2018	ECART 2017/2016 (en %)
PRODUITS DES SERVICES	1 384 150	1 402 700	1.34
AUTRES FRAIS DE GESTION COURANTE	1 500	1 400	-6.66
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 000	100
ATTENUATION DE CHARGES	14 500	5 000	-65.51
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 400 150</b>	<b>1 412 100</b>	<b>0.86</b>
REPRISES S/AMORT ET PROV	5 000.00	5 000	0.00
OPERATION D'ORDRE	83 220	87 050	4.60
RESULTATS REPORTES	73 031	93 633	29.20
<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 561 401</b>	<b>1 597 783</b>	<b>2.33</b>

## 1 – La section d'exploitation : (+ 2.33 %)

Quelques données du contexte local :

Nombres d'abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 4 410 nombre d'habitants : 9 658

**A – Les dépenses d'exploitation :** Les dépenses réelles d'exploitation demeurent maîtrisées et réduites de 0.03 %.

- **Les charges courantes** comprennent essentiellement l'achat de l'eau à la Société du Canal de Provence estimé à 700 000 €, représentant 83 % de ce poste et 50.98 % des dépenses réelles.  
Sont également prévues sur ce poste les achats de fournitures et frais de fonctionnement du service de l'eau.
- **Les charges de personnel :** Elles représentent 23,38 % des dépenses réelles d'exploitation. Ce poste comprend les réformes instituées par la loi de finances 2018, notamment la hausse de la CSG compensée par une indemnité, la revalorisation du point indiciaire et les modifications de taux de charges sociales. L'effectif du service reste de neuf agents comme l'année précédente.
- **La redevance pollution :** Les collectivités sont chargées de la percevoir pour le compte de l'Agence de l'eau, elle est calculée sur les mètres cubes vendus et appliquée sur les factures de nos abonnés pour être reversée intégralement. Le tarif notifié pour 2018 est maintenu à 0.29 € le m<sup>3</sup>, l'inscription est donc estimée à 182 700 €.
- **Les autres charges de gestion courante et exceptionnelles** (admission en non-valeur des factures d'eau impayées, dégrèvement pour fuites d'eau, provisions pour pertes) s'élèvent à 5 000 €.
- **Les charges financières** sont prévues à hauteur de 12 631 €, elles comprennent les intérêts d'emprunt ainsi que les frais financiers.

Enfin est prévu un autofinancement conséquent de 224 830 € (évolution de 19.60 %) et qui contribue à l'équilibre de la section d'investissement

### B – Les recettes d'exploitation :

Elles correspondent aux facturations de la vente d'eau, principale ressource de ce service, et taux prestations pour travaux de raccordement au réseau d'eau potable, ouvertures de compteur, relèves intermédiaires, et la part fixe des abonnements semestriels.

Le prix de l'eau en 2018 ne sera pas augmenté. La tarification progressive en fonction de la consommation constatée est en vigueur depuis 2012.

Les produits des services évoluent de 1.34 %. Seuls les volumes sont impactés, le tarif demeurant inchangé.

## 2 – La section d'investissement :

Considérant la reprise par anticipation des résultats et des restes à réaliser pour 197 233 €, les dépenses totales sont arrêtées pour un montant de 812 063 €.

Elles sont constituées des :

- ✓ Dépenses d'équipement pour 489 000 € :
- Travaux adduction d'eau potable : 450 000 €. Sont prévus les réfections des canalisations des chemins du Val d'Aren, de Saint François, des rues Portalis-G. Péri- Chanoine Bœuf- Rd point de Lattre de Tassigny.
- Travaux et équipement des bassins : 24 000 € (parafoudre, remplacement de vannes..)
- Equipement du service : 15 000 € (matériel..)



- ✓ Dépenses financières pour 34 000 € correspondant au remboursement du capital de la dette.  
L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 600 257 €. La capacité de désendettement est de 8 ans.
- ✓ Dépenses d'ordre pour 87 050 € (amortissement des subventions d'équipement)

Le financement prévisionnel des dépenses d'investissement sera assuré par des subventions à hauteur de 120 000 €, de l'autofinancement dégagé en exploitation de 224 830 € et d'un emprunt de 270 000 €.